

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2014-036 - Séance du 10 Juillet 2014

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 15
- En exercice: 15
- Qui ont pris part à la délibération: 14

Date de convocation: 04 juillet 2014
Date d'affichage: 11 juillet 2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 11/07/2014

Le dix juillet 2014 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. CHAPOTOT Jocelyn, Maire

Etaient présents:

CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, DESBOIS Charline (procuration), MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre (procuration), CHOPIN René, MENETRIER Adrien, PAJOT Marc, BELORGEY Fabien

Absents : PAUVERT Yohan,

Secrétaire de séance : Céline MORTIER

Objet : MOTION DE SOUTIEN DE L'AMF - BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le Maire donne lecture du courrier de l'AMF en date du 12 juin 2014, et propose la motion de soutien sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, ci-dessous ;

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2014,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La **commune de Créancey** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la **commune de Créancey** estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la **commune de Créancey** soutient les demandes de l'AMF ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré demande,

- Le réexamen du plan de réduction des dotations de l' Etat,
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
CHAPOTOT Jocelyn

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 11 juillet 2014

